

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/7e98b863-14e0-402a-b708-52c83f54e6e2>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/7e98b863-14e0-402a-b708-52c83f54e6e2> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Lumaret Coraline](#)

Date de soutenance : 27-03-2015

Directeur(s) de thèse : [Picod Fabrice](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

Mots-clés libres : Charte des droits fondamentaux, Traité de Lisbonne, Institutions européennes, Etats membres, Union européenne, Autorités publiques, Particuliers, Effet horizontal, Obligations positives

Mots-clés :

- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)
- Droits économiques et sociaux - Pays de l'Union européenne
- Égalité devant la loi (droit européen)

Résumé : La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a acquis une force juridique contraignante depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Les institutions européennes et les Etats membres lorsqu'ils mettent en oeuvre le droit de l'Union européenne sont donc liés par ses dispositions. Mais les autorités publiques ne devraient pas être les seules à être soumises au respect des droits et libertés qu'elle garantit. En effet, les particuliers, parce qu'ils peuvent, à l'instar des pouvoirs publics, attenter aux droits primordiaux de leurs semblables, devraient également être tenus de respecter cet instrument juridique lorsqu'ils se trouvent placés dans une situation régie par le droit de l'Union européenne. Autrement dit, la Charte des droits fondamentaux devrait déployer des effets juridiques dans le cadre des relations de droit privé lorsqu'il existe un lien de rattachement avec le droit de l'Union européenne. Cet effet horizontal permettrait ainsi aux particuliers de jouir effectivement des droits et libertés consacrés par la Charte. On attend donc des autorités publiques, conformément à leurs obligations positives, qu'elles protègent les droits que les particuliers tirent de cet instrument juridique. La reconnaissance de l'effet réflexe de la Charte des droits fondamentaux aura ainsi pour conséquence de créer des obligations tant pour les institutions européennes et les Etats membres que pour les personnes privées.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2015PA020004

Type de ressource : Thèse